

## EPEP 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Référence à la procédure de sélection

Un « Aperçu de la procédure de sélection » est présenté dans la clause R1410T Instructions générales aux proposants (IG 3).

### 1.2 Calcul de la note totale

Dans le cadre du présent projet, on calculera la note totale de la façon suivante :

Cote technique x 80 %	=	Note technique (Points)
Cote de prix x 20 %	=	Note de prix (Points)
Note totale	=	Maximum de 100 points

## EPEP 2 DEMANDES DE PROPOSITION

### 2.1 Exigences de présentation des propositions

On devrait tenir compte de l'information de présentation suivante au moment de la préparation de la proposition.

- Déposer un (1) exemplaire original relié et cinq (5) copies reliées de la proposition
- Format de la feuille: 216mm x 279mm (8.5" x 11")
- Dimension minimum du caractère - 11 point Times ou équivalent
- Largeur minimum des marges - 12 mm à droite et à gauche, en haut et au bas
- Il est préférable que les propositions soient présentées sur des pages recto-verso
- Une (1) «page» désigne un côté d'une feuille de papier
- Une feuille à pliage paravent de format 279mm x 432mm (11"x17") pour les tableaux et les organigrammes, par exemple, comptera pour deux pages.
- L'ordre de la proposition devrait suivre l'ordre établi dans la demande de proposition, section EPEP.

### 2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions

Le nombre maximum de pages, incluant le texte et les tableaux, pour les Exigences de cotation sous la rubrique EPEP 3.2 est :

No. de référence	Critère	Nombre maximum de pages par critère
3.2.1	Réalisations du répondant dans le cadre de projets	Quatre (4) pages
3.2.2	Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets	Dix-huit (18) pages
3.2.3	Compréhension du mandat	Cinq (5) pages
3.2.4	Étendue des services	Cinq (5) pages
3.2.5	Gestion des services, approche et méthodologie	Cinq (5) pages

Ce qui suit n'est pas inclus dans le nombre maximum mentionné ci-haut;

- lettre d'accompagnement
- identification des membres de l'équipe (annexe F)

- formulaire de déclaration/d'attestations (annexe G)
- Attestations pour le Code de conduite (annexe G)
- première page de la DDP
- première page de modification(s) à la DDP
- formulaire de proposition de prix (annexe B)
- pages pour identifier et pour séparer les critères et/ou les annexes

Le nombre maximal de pages pour les curriculum vitae annexés à la soumission technique est de vingt-quatre (24) pages.

***Conséquence de non-conformité: toute page excédentaire au delà du nombre maximum de pages mentionné ci-haut et toute autre pièce jointe seront retirées de la proposition et exclues de l'évaluation par le Comité d'évaluation de TPSGC.***

**EPEP 3            EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES  
PROPOSITIONS****3.1    EXIGENCES OBLIGATOIRES**

À défaut de satisfaire aux exigences obligatoires, votre proposition sera jugée irrecevable et ne sera pas étudiée plus en profondeur.

**3.1.1    Licenses et permis, certification ou autorisation**

Les personnes clés proposées doivent être des Ingénieurs accrédité(e)s, ou doit pouvoir être accrédité(e)s, certifié(e) ou autorisé(e) à fournir les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales en vigueur dans la province de Québec.

**3.1.2    Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil**

Les membres de l'équipe de l'expert-conseil à identifier sont les suivants :

- Répondant (expert-conseil principal)  
Gestionnaire de projet  
Gestionnaire de projet adjoint  
Coordonnateur principal du génie  
Agent administrative/contrôleur de documents
  
- Autres ressources techniques et spécialistes  
Ingénieur principal-ponts et structures  
Ingénieur principal-civil et autoroutes  
Ingénieur senior en électricité et en éclairage  
Ingénieur en structure  
Spécialiste en environnement  
Ingénieur en géotechnique

Renseignements requis –

- Nom de l'entreprise et des personnes clés à affecter à la réalisation du projet.
- En ce qui concerne l'expert-conseil principal, indiquer les accréditations, certifications ou autorisations existantes et/ou les moyens qu'il entend prendre pour respecter les exigences en matière de licences et de permis de la province de Québec.
- Dans le cas d'une coentreprise, indiquer la forme juridique existante ou proposée de cette dernière (se reporter à l'article IG9 intitulé « Limite quant au nombre de propositions » de la clause R1410T Instructions générales aux proposants).

Un exemple d'un formulaire acceptable (typique) pour la présentation des renseignements relatifs à l'identification des membres de l'équipe, est présenté à l'annexe G, Formulaire d'identification des membres de l'équipe.

**3.1.3    Formulaire de déclaration/d'attestations**

Les répondants doivent remplir, signer et présenter ce qui suit :  
L'annexe H, Formulaire de déclaration/d'attestations tel que demandé

### 3.1.4 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les proposants soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre de coentreprise, doivent fournir le nom du propriétaire. Les proposants soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

## 3.2 EXIGENCES DE COTATION

### 3.2.1 Réalisations du répondant dans le cadre de projets :

Décrire les réalisations et l'expérience du répondant à titre d'expert-conseil principal dans le cadre de projets comparables.

Sont considérés comparables les projets exécutés en tant que Ingénieur du Donneur d'ouvrage, Ingénieur indépendant, Concepteur d'infrastructure de transport ou Surveillant de construction pour lesquels les projets ont des points en commun avec le CNPSL (des méthodes d'autres formes de prestations de service pour un projet majeur, méthode de livraison accélérée pour des ponts ou autoroutes complexes, milieu urbain, climat hivernal)

**Choisir 4 projets** entrepris au cours des 15 dernières années. Les propositions présentées par une coentreprise ne doivent pas excéder le nombre maximal de projets. Seulement les 4 premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.

L'information à fournir pour chacun des projets:

- la désignation du projet;
- le titre du projet et le lieu de réalisation;
- la période d'exécution;
- le nom du client et le nom du représentant du client ainsi que son numéro de téléphone. Veuillez noter que ces références peuvent faire l'objet d'une vérification;
- indiquer si le projet a été réalisé par le Proposant ou un sous-traitant, ou par quel membre de la coentreprise le cas échéant;
- le coût global du projet;
- le coût des honoraires du Proposant;
- indiquer clairement comment ce projet est comparable/pertinent aux services à rendre en tant qu'Ingénieur du donneur d'ouvrage pour le présent mandat;
- une description sommaire du projet et de l'esprit du projet. Les parties narratives devraient comprendre une discussion des points suivants qui ont été mis en place afin de respecter l'esprit du projet,
  - le processus de revue de conception et/ou de suivi des travaux de construction;
  - le processus de gestion de la conception et/ou de gestion de la surveillance des travaux;
  - le processus de certification;
  - le processus d'approbation qui a été mis en place; et/ou
  - les défis et les contraintes au niveau de la conception et/ou de la surveillance des travaux de construction;

- la résolution des enjeux.
- énoncer clairement les services rendus par le Proposant;
- contrôle et gestion du budget;
- contrôle et gestion de l'échéancier de projet;
- si le projet n'est pas complété, indiquer le pourcentage d'achèvement du projet;
- noms des personnes clés responsables de la réalisation du projet; et
- prix d'excellence reçus, le cas échéant.

Le proposant (tel que défini dans l'article IG2 intitulé « Définitions » de la clause R1410T Instructions générales aux proposants) doit posséder les connaissances des projets ci-dessus. De l'expérience de projets antérieurs d'entités autre que de celle du répondant ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation à moins que les entités font partie de la coentreprise du répondant.

Veuillez indiquer les projets qui ont été réalisés dans le cadre d'une coentreprise et les responsabilités de chacune des entités membres de cette coentreprise dans chaque projet.

### 3.2.2 Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets :

Décrire l'expérience et la compétence des personnes clés à affecter à la réalisation du présent projet, indépendamment de leur association antérieure avec l'entreprise du répondant actuel. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts des membres de l'équipe et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations antérieures.

Information qui devrait être fournie pour chacune des personnes clés:

- désignation de la ressource dans le cadre du présent mandat (personne-clé visée);
- nom de la ressource;
- formation académique;
- nombre d'années d'expérience (au total);
- nombre d'années à l'emploi du Proposant;
- accréditation(s) professionnelle(s) et/ou ordre professionnel, y compris l'année d'inscription (lorsqu'applicable);
- domaine(s) de spécialisation(s)
- expérience et expertise pertinente de la ressource;
- **pour chacun des quatre (4) projets**, l'information qui devrait être présentée comporte les éléments suivants :
  - identification du projet (titre);
  - lieu d'exécution du projet;
  - nom du client et le nom du représentant du client;
  - date/période d'exécution (si le projet n'est pas complété, indiquer le pourcentage d'achèvement du projet);
  - montant estimatifs des honoraires pour les services exécutés;
  - rôle, responsabilité et degré de participation de la personne-clé;
  - accomplissement et réalisation dans le cadre du projet.

Le Proposant peut utiliser la fiche de présentation fournie en annexe J (à titre d'exemple).

De plus ;

Le Gestionnaire de projet (réf. Cadre de référence, 10.3.1) :

- Est un ingénieur
- Détient un minimum de quinze (15) années d'expérience pertinente en génie, gestion de projet ou planification de projets de transport;
- Détient un minimum de dix (10) années d'expérience pertinente en tant que gestionnaire de projet sur des projets majeurs d'infrastructure de transport.

Le Gestionnaire de projet adjoint (réf. Cadre de référence, 10.3.2) :

- Est un ingénieur
- Détient un minimum de dix (10) années d'expérience pertinente en génie et en gestion de projet. Cette expérience doit avoir été acquise alors qu'il occupait une fonction de dirigeant dans le cadre de projets majeurs de génie et/ou de construction.

Coordonateur principal du génie (réf. Cadre de référence, 10.3.3) :

Ingénieur principal-ponts et structures (réf. Cadre de référence, 10.4.1) :

Ingénieur principal-civil et autoroutes (réf. Cadre de référence, 10.4.2) :

Ingénieur senior en électricité et en éclairage (réf. Cadre de référence, 10.4.3) :

- Chacun devrait avoir au moins quinze (15) années d'expérience pertinente.
- Chacun devrait avoir un diplôme universitaire dans sa spécialité ou une combinaison équivalente de formation et d'expérience.

Les années passées en vue de l'obtention du Maîtrise ou d'un Doctorat pertinent au projet seront tenues en compte dans le calcul des années d'expérience pertinente pour les postes indiqués ci-haut, à savoir : jusqu'à 1 an pour une maîtrise et jusqu'à 2 ans pour un doctorat.

Conséquence de non-conformité : Une personne clé détenant moins d'années que le minimum indiqué ci-haut se verra attribuer une note de 0.

### 3.2.3 Compréhension du mandat :

Pour ce critère, les répondants **doivent** obtenir une Note technique d'au moins soixante (60) points sur les cent (100) points disponible. **Les propositions des répondants qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante (60) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.**

Le répondant aurait avantage à démontrer qu'il comprend les buts et le rôle de l'Ingénieur du Donneur d'ouvrage, les exigences fonctionnelles et techniques, les contraintes et les aspects qui influenceront sur le produit fini et sa compréhension de comment il se rapporte à l'exécution du projet CNPSL.

Information qui devrait être fournie:

- les exigences fonctionnelles et techniques
- les enjeux importants, défis et contraintes
- la compréhension des rôles des différentes parties impliquées et intervenants

### 3.2.4 Étendue des services :

Le répondant aurait avantage à démontrer sa capacité à assurer les services requis, à satisfaire les objectifs, contraintes et défis des services d'un Ingénieur du Donneur d'ouvrage et à fournir un plan d'action approprié qui rencontrera les objectifs et défis.

Information qui devrait être fournie:

- étendue des services - liste détaillée des services que le répondant doit livrer
- plan de travail - description détaillée des tâches et des produits à livrer sur la base de sa compréhension des objectifs du Cadre de référence
- calendrier du projet - calendrier proposé des étapes principales
- stratégie de gestion des risques en lien aux services à rendre, la disponibilité des ressources, respect de l'échéancier accéléré, la continuation des services, les respects des rôles et responsabilités, etc.

### 3.2.5 Gestion des services, approche et méthodologie :

Le répondant aurait avantage à fournir des explications sur ce qui suit : comment il compte s'y prendre pour fournir les services et respecter les objectifs, contraintes et défis; les modalités de gestion des services afin d'assurer la continuité et l'uniformité du contrôle de même que la production et l'efficacité des communications; la structure de l'équipe et son intégration à la structure actuelle des firmes; et le mode de gestion de l'équipe. Le répondant doit également identifier les sous-experts-conseils et les spécialistes requis pour compléter l'équipe de l'expert-conseil.

Si le répondant propose de fournir des services multidisciplinaires qui pourraient normalement être fournis par un sous-expert-conseil, il doit l'indiquer ici.

#### Information qui devrait être fournie:

- confirmer la formation d'une équipe complète de projet, y compris les noms de l'expert-conseil, des sous-experts-conseils et des spécialistes ainsi que leur rôle dans le cadre du projet.
- organigramme indiquant les titres des postes, les noms des titulaires et leurs années d'expérience (équipe de l'expert-conseil). Plan d'affaire de la coentreprise, composition de l'équipe et responsabilités, le cas échéant
- la relève prévue
- profils des postes clés (responsabilités et affectations spéciales)
- description d'un plan d'action des services avec les stratégies de mise en œuvre et l'ordre d'exécution des activités principales
- rapports hiérarchiques
- stratégies de communication
- délai de réponse - démontrer comment les exigences relatives au délai de réponse seront satisfaites.

### 3.3 ÉVALUATION ET COTATION

Dans un premier temps, les enveloppes contenant les propositions de prix ne seront pas ouvertes et seuls les aspects techniques des propositions qui sont recevables seront examinés, évalués et cotés par un comité d'évaluation de TPSGC conformément à ce qui suit afin d'établir les cotes techniques:

Critère	Coefficient de pondération	Cote minimale	Cote	Cote pondérée
Réalisations du répondant	2,0	-----	0 - 10	0 - 20
Réalisations des personnes clés	5,0	-----		
Gestionnaire de projet	1,5	-----	0 - 10	0 - 15
Gestionnaire de projet adjoint	1,0	-----	0 - 10	0 - 10
Coordonnateur principal de génie	0,5	-----	0 - 10	0 - 5
Ingénieur principal-civil et autoroutes	0,6	-----	0 - 10	0 - 6
Ingénieur principal-ponts et structure	0,8	-----	0 - 10	0 - 8
Ingénieur senior en électricité et en éclairage	0,6	-----	0 - 10	0 - 6
Compréhension du mandat	1,5	0,9	0 - 10	0 - 15
Étendue des services	0,5	-----	0 - 10	0 - 5
Gestion des services / Approche et méthodologie	1,0	-----	0 - 10	0 - 10
Cote technique	10,0			0 - 100

**Tableau générique d'évaluation**

Les membres du Comité d'évaluation de TPSGC évalueront les points forts et faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation et attribueront une cote de 0, 2, 4, 6, 8 ou 10 points pour chaque critère d'évaluation selon le tableau générique d'évaluation qui suit:

	<b>INADÉQUAT</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>ADÉQUAT</b>	<b>PLEINEMENT SATISFAISANT</b>	<b>SOLIDE</b>
<b>0 point</b>	<b>2 points</b>	<b>4 points</b>	<b>6 points</b>	<b>8 points</b>	<b>10 points</b>
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués ou l'information fournie n'est pas pertinente à la demande	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Connaît jusqu'à un certain point les exigences mais ne comprend pas suffisamment certains aspects des exigences	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Faiblesse ne peut être corrigée	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées	Faiblesses peuvent être corrigées	Aucune faiblesse significative	Aucune faiblesse apparente
	Le répondant ou la personne clé ne possède pas les qualifications et l'expérience	Le répondant ou la personne clé manque de qualifications et d'expérience	Le répondant ou la personne clé possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Le répondant ou la personne clé possède les qualifications et l'expérience	Le répondant ou la personne clé est hautement qualifié et expérimenté
	Peu probable que l'équipe proposée soit en mesure de répondre aux besoins	Équipe ne compte pas tous les éléments ou expérience globale faible	Équipe compte presque tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	Équipe compte tous les éléments - certains membres ont travaillé ensemble	Équipe solide - les membres ont travaillé efficacement ensemble à des projets similaires



	Projets antérieurs non connexes aux exigences du présent besoin	Généralement les projets antérieurs ne sont pas connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs généralement connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin	Principal responsable de projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Peu de possibilité de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats	Capacité satisfaisante - devrait obtenir des résultats efficaces	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces

Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les répondants **doivent** obtenir une Note technique d'au moins soixante (60) points sur les cent (100) points disponible tel que précisés ci-dessus.

**Les propositions des répondants qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante (60) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.**

#### EPEP 4 PRIX DES SERVICES

Toutes les enveloppes de proposition de prix correspondant aux propositions recevables qui ont obtenu la note de passage de soixante (60) points sont ouvertes à la suite de l'évaluation technique.

Afin d'établir la cote de prix, chaque proposition recevable sera évaluée proportionnellement au prix proposé le plus bas offert afin d'établir un pourcentage arrondi au centième de pourcent. Le pourcentage ainsi obtenu sera multiplié par la pondération accordée à la soumission financière (20) et arrondi à une décimale afin d'obtenir la cote de prix

Exemple :

Le tableau ci-dessous présente un exemple où le prix proposé le plus bas est de 100 000,00\$ et la pondération de l'évaluation financière était de 20 points.

	Répondant 1	Répondant 2	Répondant 3
Prix de la soumission	100,000.00\$	150,000.00\$	200,000.00\$
Évaluation proportionnelle	$\frac{100,000.00\$}{100,000.00\$} = 100.0\%$	$\frac{100,000.00\$}{150,000.00\$} = 66.7\%$	$\frac{100,000.00\$}{200,000.00\$} = 50.0\%$
Calcul de la cote de prix	$100\% \times 20 = 20.00$	$66.7\% \times 20 = 13.34$	$50.0\% \times 20 = 10$
Cote de prix	20.0	13.3	10.0

**EPEP 5 NOTE TOTALE**

Les notes totales seront calculées comme il suit :

	Répondant 1	Répondant 2	Répondant 3
Cote de prix (/20)	20.0	13.3	10.0
Cote technique (/80)	60.0	75.0	76.0
Note totale 100	80.0	88.3	86.0
Rang	3e	1er	2e

Le Comité d'évaluation recommandera de contacter d'abord le répondant auquel on aura attribué la meilleure note totale, pour la prestation des services requis. Dans le cas d'une égalité, le répondant qui présente la proposition de prix la moins-disante pour les services sera retenu.

**EPEP 6 EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION**

La liste des formulaires et des documents fournie ci-après a pour but d'aider le répondant à établir un dossier de proposition complet. Il appartient au répondant de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions.

Veillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 16 « Présentation des propositions » de la clause R1410T Instructions générales aux proposant. Le répondant peut, s'il le désire, joindre à sa proposition une lettre d'accompagnement.

- Identification de l'équipe - voir le modèle de présentation type à l'annexe G
- Formulaire de déclaration/d'attestations - formulaire présenté à l'annexe H, rempli et signé
- Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes - liste des administrateurs / propriétaires à l'annexe H
- Proposition - soumettre un (1) original de la proposition plus cinq (5) copies
- Page couverture de la DDP
- Page couverture de toute(s) modification(s) de l'invitation

Dans une enveloppe distincte identifiée : PROPOSITION DE PRIX :

- Formulaire de proposition de prix - un (1) exemplaire (annexe B) et 2 copies

Dans une enveloppe distincte identifiée : ÉTATS FINANCIERS :

- États financiers vérifiés de trois dernières années - un (1) exemplaire présenté dans une enveloppe distincte; référence : Clause IG22 des Instructions générales R1410T